

DECRET N° 89-266 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Ali
Moussa TRAORE en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Populaire du Bénin auprès
de la République Islamique d'Iran.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- LE Conseil Exécutif National entendu.

D E C R E T E :

Article 1er..- Le Camarade Ali Moussa TRAORE, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin près la République Algérienne Démocratique et Populaire est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République Islamique d'Iran.

Article 2..- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,



Ousmane BATOKO

Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances,



Didier DASSI

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SDP 2
MAEC 4 MF 4 Ambassade Bénin Autres Ministères 14 CEAP 6 Intéressé 1
DPE au MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-DTCP 10 GCONB-
DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP -ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.